



# **LES CANCERS PROFESSIONNELS : visite de fin de carrière, suivi post professionnel, déclaration de MP, pratiques professionnelles**

**Cabinet de toxicologie FONTAINE Bernard** 59670 Cassel  
**Dr CASQUEVEAUX – FONTAINE Valérie** (Action Santé Travail)  
([v.casqueveaux@actionsantetravail.fr](mailto:v.casqueveaux@actionsantetravail.fr))

**Tours – 07 février 2020**

- 1. Déclaration de maladies professionnelles : rappel de la réglementation**
- 2. Visite de fin de carrière**
- 3. Suivi post exposition / suivi post professionnel : ne parler maintenant que de suivi post professionnel**
- 4. Pratiques professionnelles**

# Cancers professionnels



Savoir (s') interroger

Médecin du travail  
et son équipe

H 350

CONNAITRE

Prévoir

FAIRE CONNAITRE

TRACER

50 ans

Se former

Fin de carrière

PREVENIR



FAIRE RECONNAITRE

Retraite

Liste CIRC

Evaluer

H 351

Déclarer

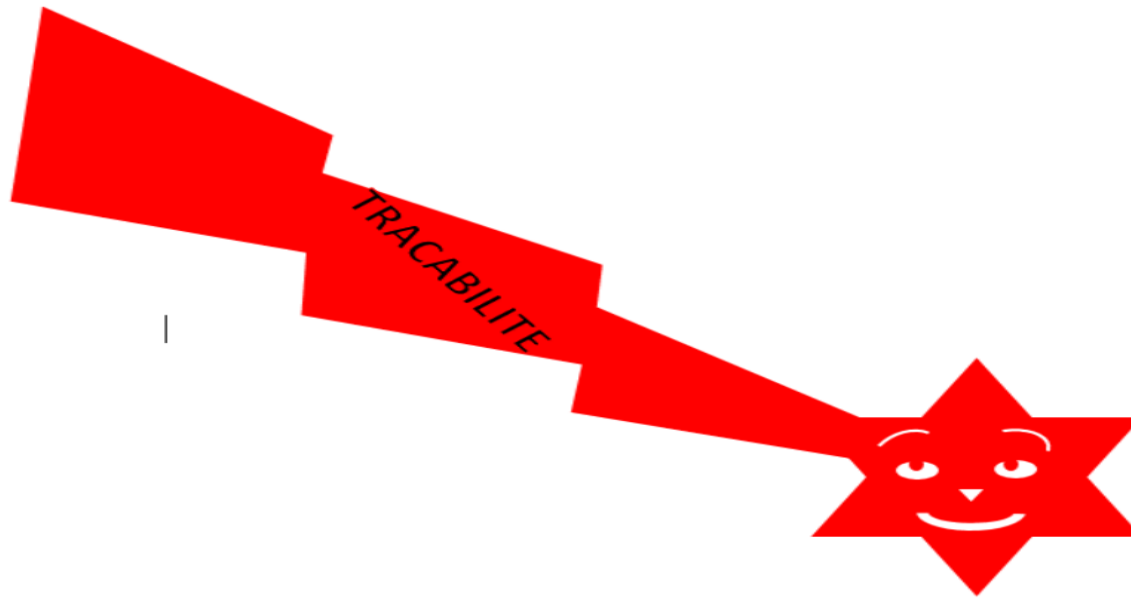
Communiquer

(In)Former

Médecin traitant

Alerter

## UN FIL ROUGE



## LA TRACABILITE

## LES TABLEAUX DE MALADIES PROFESSIONNELLES

---

### 3 Colonnes

- ❖ 1. Désignation des maladies
  - ❖ 2. Délai de prise en charge
  - ❖ 3. Liste limitative ou indicative des (principaux) travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- 
- ❖ +/- durée minimale d'exposition

## DEUX SYSTEMES DE RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

---

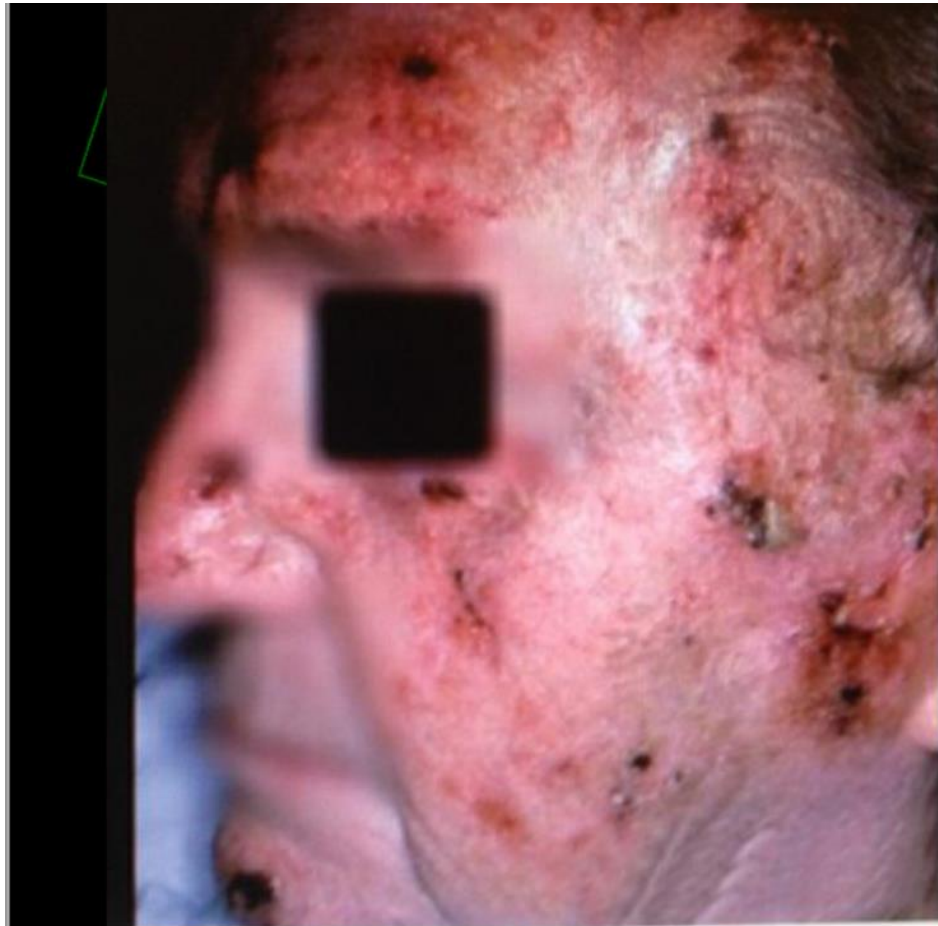
**REGIME GENERAL**

**REGIME AGRICOLE**

## SYSTÈME COMPLEMENTAIRE DE RECONNAISSANCE via le CRRMP

---

- ❖ **1<sup>er</sup> cas : pathologie figurant dans un tableau de MP, mais**
  - Critères administratifs incomplètement remplis
  - **ET PREUVE DU LIEN DIRECT** entre la pathologie et le travail
  
- ❖ **2<sup>ème</sup> cas : lien DIRECT et ESSENTIEL**  
entre une pathologie non inscrite dans un tableau mais générant une IPP  $\geq 25\%$  et l'activité professionnelle habituelle



Tennstedt UCL., Photothèque INCA

Cancers cutanés multiples chez un soudeur de 75 ans, de phototype clair, ne s'étant jamais protégé de l'arc avec un masque.

**Atlas de dermatologie professionnelle INRS**



## SYSTÈME COMPLEMENTAIRE DE RECONNAISSANCE via le CRRMP

---

- ❖ La CPAM constitue un dossier et le transmet au CRRMP (médecin conseil régional + MIRT + praticien qualifié)
- ❖ Le dossier comprend:
  - La demande motivée de la victime ou de ses ayants droit
  - Un certificat médical
  - Un avis motivé du médecin du travail
  - Un rapport de l'employeur décrivant le poste de travail
  - Le rapport du service médical de la Caisse (avec taux IPP fixé par le médecin conseil)
- ❖ Avis de l'ingénieur conseil en chef du service prévention

**L'avis motivé du CRRMP s'impose à la caisse**

## Reconnaissance des maladies professionnelles: évolutions récentes

---

⇔ Modification des procédures d'instruction des déclarations AT/MP du régime général.

Suite au décret 2019-356 du 23 avril 2019 et textes connexes

Récapitulatif : document **INRS AC 139**

## Reconnaissance des maladies « professionnelles »: évolutions récentes

---

Suite à la loi du 24/12/2019 sur le financement de la sécurité Sociale  
(parue au JORF 27/12/2019)

- ❖ Insertion dans le code de sécurité sociale du titre 9 consacré à **l'indemnisation des victimes de pesticides** (applicable au 01/01/2020)
- ❖ Création de l'article L 491-1 : les personnes atteintes d'une maladie causée par les pesticides pourront sur demande obtenir indemnisation
  - Pour les salariés RG, au titre de l'assurance AT/MP
  - Pour les salariés et non salariés agricoles: régime agricole
  - Pour les autres personnes : solidarité nationale

## Reconnaissance des maladies professionnelles: fonction publique

---

- ❖ Pas de liste spécifique des maladies professionnelles  
« **contractées ou aggravées dans l'exercice des fonctions** »
- ❖ La commission de réforme se prononce sur l'imputabilité  
(en théorie, pas de limitation aux tableaux existants)
- ❖ => Intérêt d'une compilation des cancérogènes  
reconnus dans le régime général et dans le régime  
agricole (cf. ED 835 de l'INRS et textes de mise à jour)

## Amiante

Cancer bronchopulmonaire compliquant une fibrose ou des lésions bénignes		Régime général (MP 30)	Régime agricole (MP 47)
	Délai de prise en charge	35 ans	40 ans
	Durée d'exposition	5 ans	5 ans

## Benzène

		Régime général (MP 4)	Régime agricole (MP 19)
Leucémies aiguës	Délai de prise en charge	20 ans	15 ans
	Durée d'exposition	6 mois	1 an
Syndromes myéloprolifératifs	Délai de prise en charge	20 ans	15 ans
	Durée d'exposition	6 mois	---

## Poussières de bois

		Régime général (MP 47)	Régime agricole (MP 36)
<b>Cancer des sinus</b>	Délai de prise en charge	40 ans	40 ans
	Durée d'exposition	5 ans *	---

\* A noter, les recommandations HAS préconisent l'instauration d'un suivi post professionnel dès 1 an d'activité cumulée exposant aux poussières de bois

## Dérivés de houille

		Régime général (MP )16 bis	Régime agricole (MP 35 bis)
<b>Epithélioma primitif de la peau</b>	Délai de prise en charge	20 ans	30 ans
	Durée d'exposition	10 ans	10 ans

## Reconnaissance d'un cancer d'origine professionnelle: cas particuliers

---

### 1. Cancer compliquant une MP déjà reconnue

Ex : cancérisation secondaire d'une dermite photo-toxique par exposition aux créosotes (MP 16 RG)

### 2. Cancer compliquant un ancien AT déclaré

Ex : cancérisation secondaire d'une brûlure thermique  
Ex : Syndrome de Kaposi post contamination HIV lors d'un AES

## Reconnaissance d'un cancer d'origine professionnelle: cas particuliers

- carcinome basocellulaire sous et rétro-auriculaire survenant 3 ans après sur une ancienne cicatrice de brûlure accidentelle par soudage
- travail en acierie : ferronnier



Atlas de dermatologie professionnelle INRS



## Rôle des UV solaires majoré par la réflexion sur les tôles de zinc



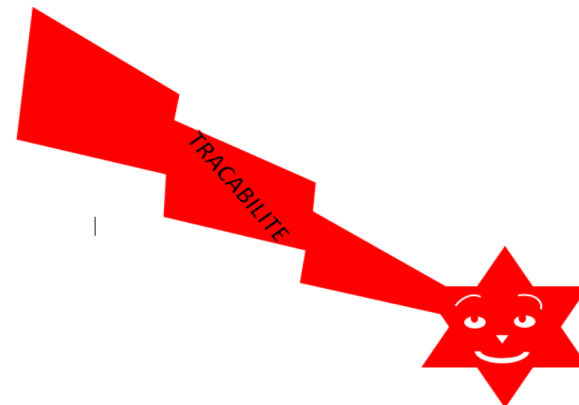
Document InCA

## Reconnaissance d'un cancer d'origine professionnelle: cas particuliers

---

**Systematiquement déclarer en MP (avec saisine du CRRMP) les cancers liés à des expositions professionnelles classées dans le groupe I du CIRC mais ne figurant pas dans les tableaux de MP et les cancers liés à des agents figurant dans les tableaux mais concernant d'autres organes que ceux mentionnés .**

**D'où la nécessité de tracer +++**



**Liste 2020**, monographie CIRC 125 incluse

- ❖ Aflatoxines et cancers du foie et des voies biliaires
- ❖ Amiantes et cancers du larynx, des ovaires
- ❖ Amphiboles non amiante et cancers pulmonaire ou des séreuses
- ❖ Béryllium et cancer pulmonaire
- ❖ Benzène et hémopathies non reprises au tableau RG 4
- ❖ **Brouillards d'acides forts minéraux et cancer du larynx**
- ❖ Médicaments anticancéreux et divers cancers
- ❖ 1,2 dichloropropane et cancers du foie et des voies biliaires
- ❖ Fonderies de fer et d'acier et cancer pulmonaire



Jacques Prévert



## Liste 2020 monographie CIRC 125 incluse (suite)

- ❖ Formaldéhyde et LMC
- ❖ Fumées de soudage et cancer pulmonaire
- ❖ Fumée d'échappement diesel et cancer pulmonaire
- ❖ Inhalation de silice cristalline et cancer du poumon, sans silicose
- ❖ Métier de peintre et cancers pulmonaire, de la vessie, de la plèvre et du péritoine
- ❖ Fabrication de caoutchouc et cancers pulmonaire, de l'estomac, de la vessie, leucémies et lymphomes
- ❖ Poussières de bois et cancer du nasopharynx



## Liste 2020 monographie CIRC 125 incluse (fin)

- ❖ Poussières de cuir et cancers des cavités nasales et sinus paranasaux
- ❖ Production d'isopropanol par le procédé à l'acide sulfurique
- ❖ Soudage à l'arc et cancers cutanés et mélanome de la choroïde
- ❖ Suies autres que du charbon et cancer pulmonaire
- ❖ Exposition prouvée au TCDD et cancers tous sites
- ❖ Travaux en extérieur et cancers cutanés
- ❖ Trichloréthylène et cancer rénal



**Et un raton laveur...**

**Des initiatives intéressantes, hors CRRMP, à démultiplier pour aider les patients ayant quitté le monde du travail à faire le lien entre leur cancer et leurs anciennes expositions professionnelles**



Recherche d'expositions professionnelles et environnementales à des cancérogènes

## Consultation du Risque

Maison Sainte-Catherine  
250 chemin de Baigne -Pieds  
CS 80005 84918 Avignon CEDEX 9  
**Rendez vous-04 90 27 62 35**  
Mail [cstrisque@isc84.org](mailto:cstrisque@isc84.org)



Médecins consultants  
Dr Benoît de Labrusse Médecin du Travail [bdelabrusse@orange.fr](mailto:bdelabrusse@orange.fr)  
Dr Brigitte Le Meur Médecin du travail [lmb20@orange.fr](mailto:lmb20@orange.fr)  
Dr Daniel Serin Oncologue [d.serin@isc84.org](mailto:d.serin@isc84.org)

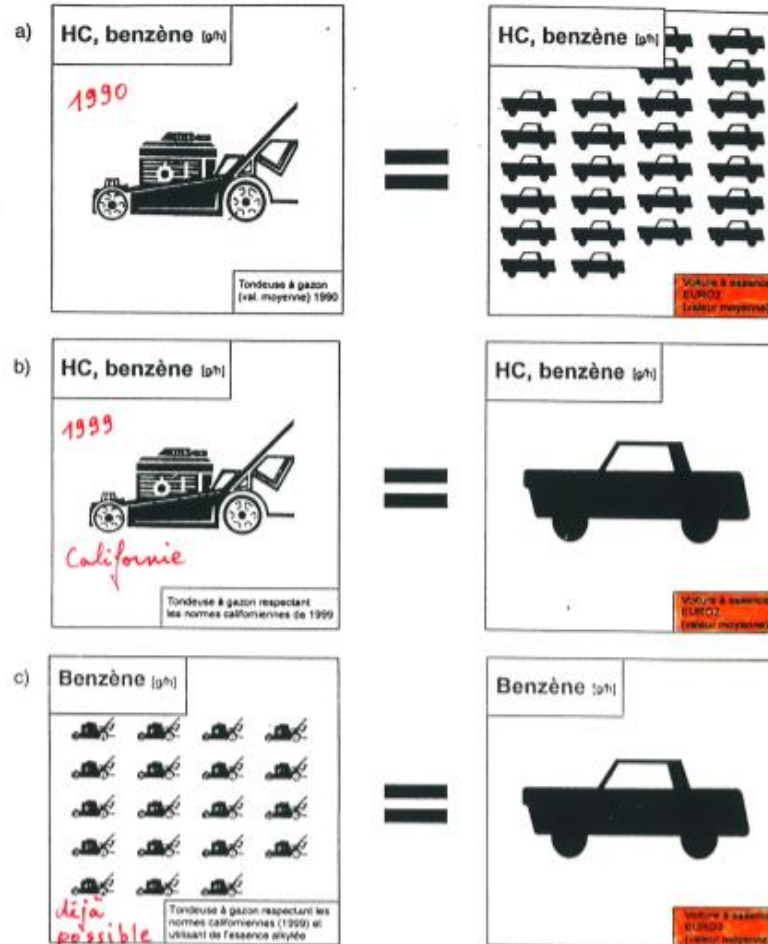


## Cas du benzène

- ❖ VME =  $3,2 \text{ mg/m}^3$  soit  $3200 \text{ } \mu\text{g /m}^3$
- ❖ Valeur ECHA, non transcrite en droit français =  $160 \text{ } \mu\text{g /m}^3$
- ❖ A comparer avec la VTR ANSES pour le risque leucémogène de  $2,6 \cdot 10^{-5} \text{ } \mu\text{g /m}^3$ . Cette VTR est donc cent millions de fois plus faible que la VME.
- ❖ On comprend donc la nécessité de quantifier et tracer les expositions au benzène, fussent-elles infimes.



## Cas du benzène : 2

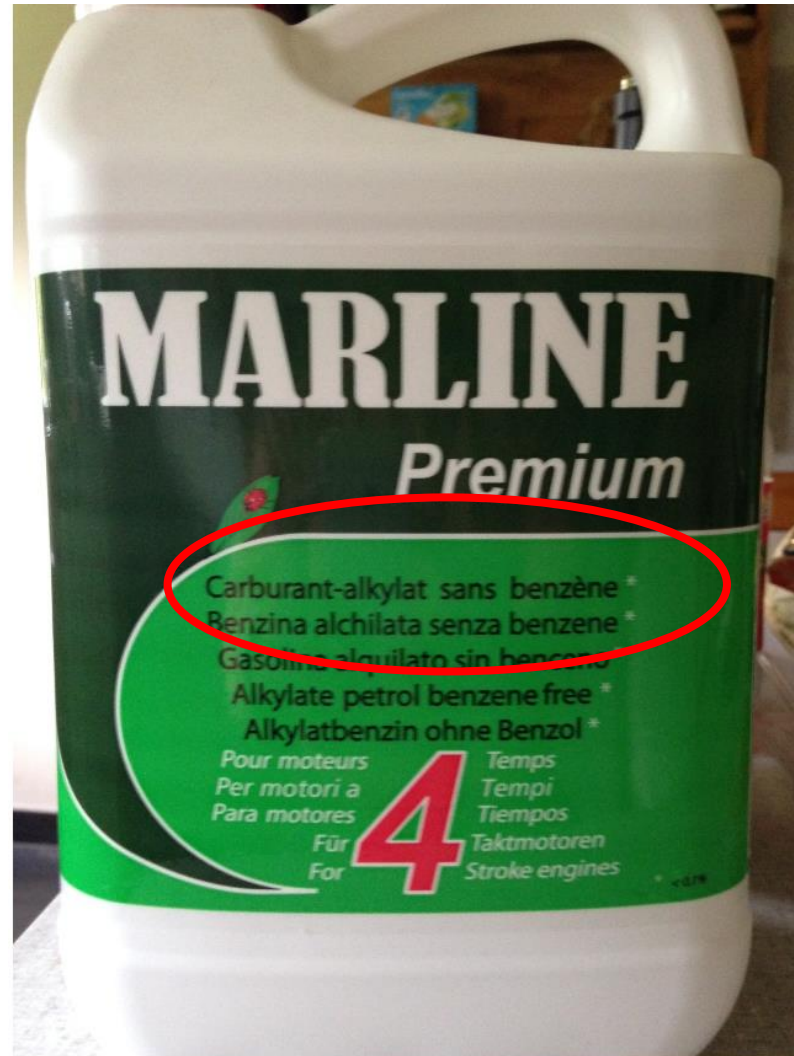


- Si l'on compare les émissions d'hydrocarbures (HC) et de benzène des tondeuses à gazon et celles des voitures munies d'un catalyseur, on voit encore l'effort à fournir pour réduire les rejets des petits engins à 2 ou 4 temps.
- Il existe d'ores et déjà sur le marché des tondeuses et autres engins de travail qui, grâce à des réglages du moteur ou au catalyseur, ne dépassent pas les valeurs limites d'anciennes prévues pour 1999 en Californie.
- Si l'on utilise une essence spéciale pauvre en substances nocives, les émissions de benzène (cancérogène) peuvent être nettement réduites.





## Cas du benzène : 3



# Cancers professionnels :



## Cas du benzène : 4

Mécaniciens petits avions  
à piston.

**NECESSITE DE BIEN  
AUTHENTIFIER  
L'EXPOSITION**

**3 FDS essence 100LL  
recueillies début 2020:**

- 1. essence sans benzène**
- 2. essence  $\geq 0,1\%$  de benzène**
- 3.  $< 0,1\%$  de benzène**

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1**

**SECTION 1 IDENTIFICATION**

PRODUIT  
Nom du produit: ESSENCE D'AVIATION 100LL  
Description du produit: Hydrocarbures et additifs  
Numéro SDS: 3834

Employé prévu: Carburant aviation

Product name Avgas 100LL ( $\geq 0.1\%$  Benzene) Product code SAV2103A. Page: 1/13  
Version 1 Date of issue 28/01/2016 Format Australia Language ENGLISH

**SAFETY DATA SHEET**

Avgas 100LL ( $\geq 0.1\%$  Benzene)

**Section 1. Identification**

GHS product identifier Avgas 100LL ( $\geq 0.1\%$  Benzene)  
Product code SAV2103A.  
SDS no. SAV2103A

Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against  
Use of the substance/  
mixture Use only as a motor fuel for aviation. Should NOT be used as a solvent nor cleaning agent.  
For specific application advice see appropriate Technical Data Sheet or consult our company representative.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 3**

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010  
**AVGAS 100LL ( $< 0.1\%$  benzene)**

Version 3.0 Date de révision 20.06.2017 Date d'impression 21.06.2017

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit  
Nom commercial : AVGAS 100LL ( $< 0.1\%$  benzene)  
Code du produit : 002C0199

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Utilisation de la substance/du mélange : Essence à basse teneur en plomb pour moteurs d'avion à pistons.

## Cas du chlorure de vinyle monomère (MCV)

- ❖ Sous le nom de **monochloréthylène**, on le retrouve dans les **sols pollués par des solvants éthyléniques chlorés** (perchlo, trichlo...)
- ❖ Il est le résultat d'une déhalogénéation réductrice de ces solvants par des microorganismes telluriques avant d'aboutir au stade final de l'éthylène

=> Nécessité de savoir bien lire les résultats d'analyses de sols



## Cas du bischlorométhyléther (BCME)

- ❖ Ce produit, **autrefois** présent dans la **synthèse de résines échangeuses d'ions**, peut également se **néo-former par inter-réaction entre du formaldéhyde gazeux et du gaz chlorhydrique**
- ❖ Nécessité de tracer les proximités temporo-spatiales d'expositions à ces deux derniers produits
- ❖ Deux exemples personnels de K du poumon à petites cellules (ouvrier filtreur en brasserie, laborantine en investigations scientifiques)



## D'où l'importance de tracer de façon précise

- ❖ Les expositions passées et actuelles
- ❖ Le contenu du travail
- ❖ Les méthodes de prévention

**Y COMPRIS** pour des **expositions** qui ne sont **pas encore classées en 1 par le CIRC** ou notifiées **dans un tableau de MP** et les substituts proposés (car ils peuvent secondairement se révéler également à risque)

***Car les MP cancéreuses arrivent souvent en fin de carrière ou pendant la retraite ...***



## Mais également de tracer

- ❖ **Les suivis des salariés effectués par l'équipe ST**
- ❖ **Les conseils donnés aux salariés et aux entreprises**
- ❖ **Les dossiers d'entreprise : médecins successifs, tout document communiqué par l'entreprise ou produit par le SST**



## OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

---



- **Arrêté du 28 février 1995** pris en application de l'article D. 461-25 du code de la sécurité sociale fixant le modèle type d'attestation d'exposition et les modalités d'examen dans le cadre du suivi post-professionnel des salariés ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes
- **Dossier médical en santé au travail** : recommandations bonnes pratiques janvier 2009
- **Surveillance médico professionnelle** des salariés ayant été exposés à l'effet cancérigène des **poussières de bois**. Janvier 2011
- **Surveillance médico-professionnelle** des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérogènes chimiques : Application aux **cancérogènes pour la vessie**. Avril 2012
- **Recommandations de bonnes pratiques** : surveillance médico professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents **cancérogènes pulmonaires**. Novembre 2015
- **Décret n° 2016-1908 du 27 décembre 2016** relatif à la modernisation de la médecine du travail
- **Art. R. 4623-1 du code du travail** - Modifié par Décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 - art. 18
- **Nota** : la distinction sémantique entre suivi post professionnel et suivi post exposition n'a plus lieu d'être

## Synthèse des obligations réglementaires et des recommandations

---

- La surveillance post professionnelle est prévue dans le cadre **d'un certain nombre d'expositions**, pour les travailleurs qui en font la demande auprès de la CARSAT ou de la MSA
- Le médecin du travail **doit tracer** dans le dossier médical de santé au travail (**DMST**), les informations concernant l'emploi et les **activités professionnelles actuelles et antérieures** pour identifier les expositions professionnelles.
- Pour cela, il utilise les **outils** réglementairement prévus par le code du travail relevant de la responsabilité de l'employeur (DUERP, fiches d'expositions...)
- Pour évaluer les expositions anciennes, il utilise des **questionnaires adaptés** au cursus du salarié, en prêtant une attention particulière aux informations concernant les expositions actuelles et passées aux cancérogènes
- Il **doit informer** les personnes exposées ou susceptibles d'avoir été exposées à des CMR sur les caractéristiques de cette exposition et les risques pour la santé associés, ainsi que sur les éventuelles expositions conjointes (tabagisme) et sur les autres facteurs de risque.
- Il doit informer les personnes concernées sur les **dispositifs de prise en charge** dont elles peuvent bénéficier
- Il est recommandé de mettre en place une « **visite de fin de carrière** » pour les salariés partant en retraite et une « visite de départ » pour ceux qui quittent une entreprise où ils ont travaillé pendant plus d'un an en étant exposés à des CMR.



## Visite de fin de carrière (RG) / Visite de 50 ans (RA)

- ❖ **La visite de fin de carrière** est **préconisée dans** plusieurs **recommandations**, mais traîne à être officialisée dans la réglementation.
- ❖ **La visite des 50 ans a, quant à elle, été officialisée le 29 août 2017** par l'article R 717-18-1 du **code rural** et de la pêche maritime. **Le médecin du travail peut solliciter le ou les employeurs concernés.**
- ❖ Le but de ces visites est de **recenser les expositions professionnelles** encourues depuis l'apprentissage et d'en **remettre un synthèse au salarié** pour préparer un éventuel suivi post professionnel.
- ❖ D'où l'importance de **constituer un curriculum laboris** aussi précis que possible lors des passages devant un professionnel de santé (médecin et/ou infirmier)



## Les limites du système actuel (1)



- ❖ **L'arrêté de 1995 est incomplet car il ne couvre pas**
  - **certains cancérogènes responsables de MPI cancéreuses**  
(formaldéhyde TMP RG 43 bis / pesticides TMP RA 59)
  - **Certains produits et procédés cancérogènes mentionnés comme tels par arrêtés spécifiques**, (essentiellement des arrêtés à venir, issus de la réglementation européenne).
  - Certaines **coexpositions** (carbures de tungstène + cobalt MP RG 70 ter)
- ❖ **et est souvent obsolète** : contenu du suivi proposé peu opérant, irradiant (radio pulmonaire itératives pour différents agents, radio des sinus et nickel), ne prenant pas en compte tous les sites de cancers induits par certains agents mentionnés (chrome et sinus, arsenic et vessie)

## Les limites du système actuel (2)

- ❖ **Non prise en compte de certains sites de cancers** dans les tableaux de MP (LMC et formaldéhyde ...)
- ❖ Non prise en compte **de certaines expositions** (pas de tableaux pour certaines expositions)
- ❖ **Liste européenne en retard sur le classement CIRC**
- ❖ **Pas de mise à jour** des **recommandations professionnelles**
- ❖ **Connaissance insuffisante** des modalités pratiques du suivi post professionnel par les professionnels de santé (médecins du travail, médecins traitants) et donc manque d'information des personnes ayant été exposées
- ❖ **Pas d'accès** pour les professionnels de santé à l'historique des emplois occupés par les salariés que détient la branche retraite de la CNAM TS.
- ❖ **Ecrasement automatique** de cet historique quelques années après le départ en retraite.

**Que proposer ?**

## Que proposer ?



- Une traçabilité opérationnelle des expositions
- Une meilleure connaissance des modalités administratives du suivi post professionnel
- Davantage d'outils pratiques d'aide au repérage
- Des outils de communication
- Une réflexion sur le contenu à conseiller :
  - ❖ Tenant compte des recommandations, quand elles existent, des connaissances acquises depuis l'élaboration desdites recommandations
  - ❖ Proposant un contenu pour les expositions non encore « traitées » collégialement.

## Communication présentée pour les 50 ans du CIRC :

### Réduction de la mortalité par cancer du poumon dans une cohorte professionnelle exposée à l'amiante par suivi post professionnel (scanner low dose)

**The mortality for lung cancer is reduced in a Low Dose CT Scan Screening program compared with conventional public health surveillance for former workers exposed to asbestos**

FABIO BARBONE, UNIVERSITY OF UDINE, ITALY

BARBONE F.<sup>1,2,3</sup>, BARBIERO F.<sup>1,4</sup>, ROSOLEN V.<sup>1</sup>, GIANGRECO M.<sup>1</sup>, PISA F.<sup>1,2</sup>, ZANIN T.<sup>5</sup>  
MEDURI S.<sup>6</sup>, CASSETTI P.<sup>7</sup>, FOLLADOR A.<sup>8</sup>, BELVEDERE O.<sup>8,9</sup>, GROSSI F.<sup>10</sup>, FASOLA G.<sup>8</sup>

<sup>1</sup> Department of Medical and Biological Sciences, University of Udine, Udine, Italy

<sup>2</sup> Institute of Hygiene and Clinical Epidemiology, University Hospital of Udine, Udine, Italy

<sup>3</sup> Department of Medical Sciences, University of Trieste, Trieste, Italy

<sup>4</sup> Health and Safety at Work Department (SPISAL), Local Health Authority No 12 Region of Veneto, Mestre, Italy

<sup>5</sup> Health and Safety at Work Department. Local Health Authority No 2 (ASS2) Region of Friuli Venezia Giulia, Gorizia, Italy

<sup>6</sup> Unit of Radiology, Hospital of Latisana - Palmanova, Latisana, Italy

<sup>7</sup> Unit of Radiology, Hospital of Monfalcone, Gorizia, Italy

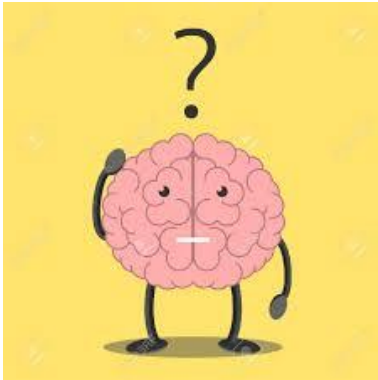
<sup>8</sup> Department of Oncology, University Hospital of Udine, Udine, Italy

<sup>9</sup> Department of Oncology, York Teaching Hospital, York, United Kingdom

<sup>10</sup> Lung Cancer Unit, IRCCS AOU San Martino-IST National Cancer Research Institute, Genova, Italy

### Exemple d'information à connaître en attendant les résultats de l'étude française (94 – 33- 69)

**Un obstacle .....**



**..... La mémoire**



© Can Stock Photo

**Avez-vous déjà été malade: HTA?, diabète ?...  
Moi ? Non, rien de tout cela  
Prenez-vous un traitement ?  
Oui, juste du glucophage®  
!!!! CQFD**

**Mieux la stimuler ...**

**par plusieurs approches complémentaires.....**



## 1. LE CURRICULUM LABORIS : plus facile à remplir si le salarié sait qu'il doit venir avec un CV et/ou son relevé de carrière

### CURRICULUM LABORIS

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance .....

FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

.....  
.....  
.....

Période	Type de contrat	Nom et adresse de l'employeur	Poste occupé	Remarque



## 2. L'AUTOQUESTIONNAIRE sur les expositions : complété par le salarié en salle d'attente

---

**« Etes-vous actuellement ou avez-vous été en contact au cours de votre carrière professionnelle avec l'un des risques suivants ? »**





## QUESTIONNAIRE CARRIERE PROFESSIONNELLE

(D'après les déclarations du salarié)

Nom : ..... Prénom : ..... date de naissance : .....

Etes-vous actuellement ou avez-vous été en contact au cours de votre carrière professionnelle avec l'un des risques suivants?

- poussières :**
  - Amiante
  - Bois
  - Charbon
  - Silice (sable, roche, mines)
  - Métalliques
  - Céréalières
  - Textiles ou végétales
  - Autres
- Fibres céramiques réfractaires, minérales ou artificielles (laine de verre, laine de roche, ~~chaux~~ .....
- Fumées**
  - Soudure
  - Échappement
  - Tabagisme passif
  - Autres
- Rayonnements**
  - ionisants
  - non ionisants :  laser  UV  Champs électromagnétiques
- Produits Chimiques**
  - Acides et corrosifs
  - Colles
  - Colorants
  - Désinfectants, détergents
  - Essence et produits pétroliers
  - Huiles
  - Peintures
  - Pesticides
  - Plomb
  - Solvants
  - Vernis
  - Autres
- Agents Physiques**
  - Bruit > 80db
  - Mouvements répétitifs
  - Travail à la chaleur (four)
  - Travail au froid négatif
  - Travail de nuit
  - Utilisation d'outils pneumatiques (marteau piqueur etc .....
  - Manutentions : .....
  - Postures contraignantes
- Agents biologiques ou infectieux (virus, bactéries)**  Médicaments (cytostatique, gaz anesthésiques .....
- Conduite : .....
- Habilitation électrique  Autres (contrainte visuelle, vibrations ...)

Fait le .....



## QUESTIONNAIRE CARRIERE PROFESSIONNELLE

(d'après les déclarations du salarié)

Nom : A.ATAROIL..... Prénom : Raoul.....date de naissance 01/04/1953

Etes vous actuellement ou avez vous été en contact au cours de votre carrière professionnelle avec l'un des risques suivants?

## QUESTIONNAIRE CARRIERE PROFESSIONNELLE

(d'après les déclarations du salarié)

Nom : R.ATAROIL..... Prénom : Raoul.....date de naissance 01/04/1953,

Etes vous actuellement ou avez vous été en contact au cours de votre carrière professionnelle avec l'un des risques suivants?

Poussières :

Amiante

Bois

Charbon

Silice (sable, roche, mines)

Métalliques

Céréalières

Textiles ou végétales

Autres

Fibres céramiques réfractaires, minérales ou artificielles (laine de verre, laine de roche, chamvre .....)

f des  
AK.

A enlevé toute annexe chez lui ≠ projet mais persone



## Produits Chimiques

- Acides et corrosifs
- Colles
- Colorants
- Désinfectants, détergents

chrome 6. - chromage electro Lytizo.

## Produits Chimiques

- Acides et corrosifs
- Colles
- Colorants
- Désinfectants, détergents
- Essence et produits pétroliers

chrome 6. dans sources de soudage EE Paris rabaing  
30x/an, sans EPI 2001 → 2016.

## Produits Chimiques

- Acides et corrosifs
- Colles
- Colorants
- Désinfectants, détergents
- Essence et produits pétroliers
- Huiles

chrome 6 - Lors nettoyage au karscher des bacs  
de décapage CC2I Paris de charge



- Pesticides
- Plomb
- Solvants
- Vernis
- Autres

SRB 404 pour nettoyer les têtes de marquage (SB)

- Silice (sable, roche, mines)
- Métalliques
- Céréalières
- Textiles ou végétales
- Autres

Tailleur de lin de 2007 à 2012.

- Métalliques
- Céréalières
- Textiles ou végétales
- Autres

Il vient habillé au travail (≠ pignol).



## 3. Nécessité de moduler

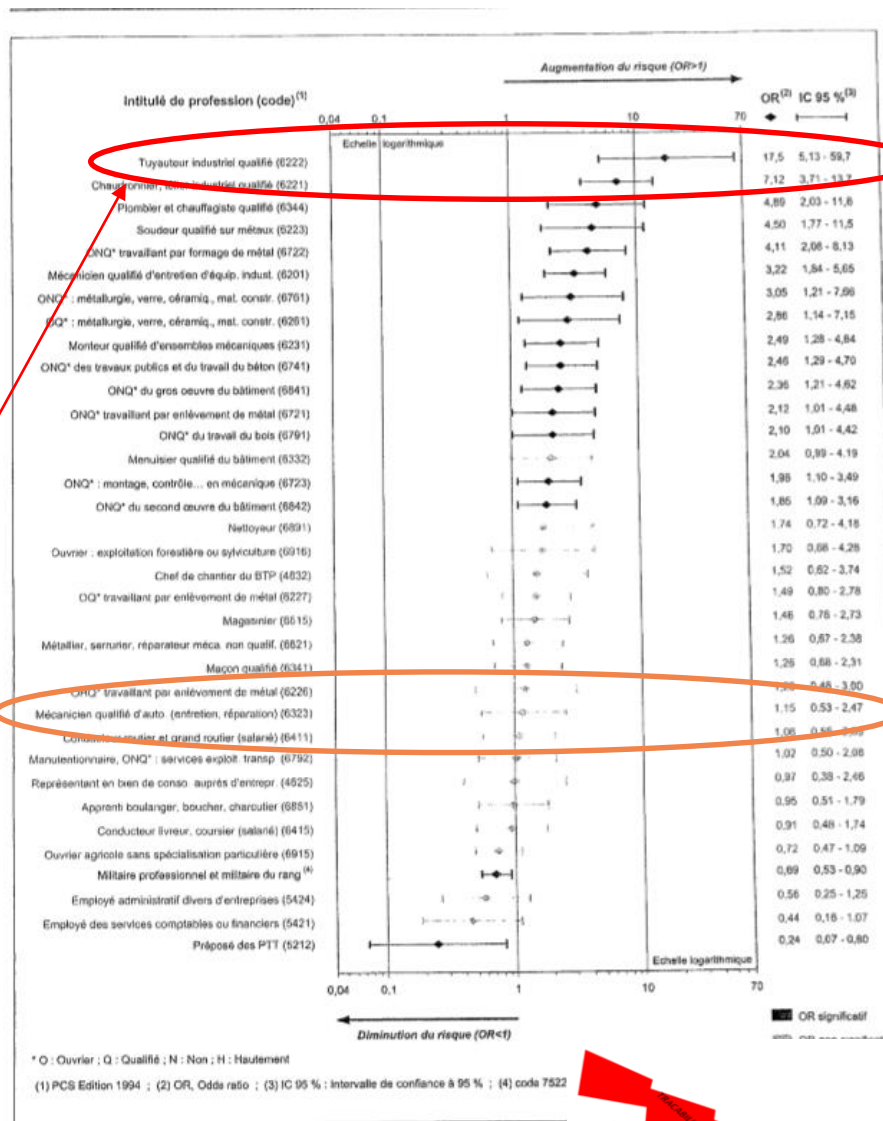
- Connaissance générale des milieux de travail
- Bibliographie, connaissance des risques relatifs issus de l'épidémiologie

Mésothéliomes : données issues du PNSM pour un an d'exposition ou plus à l'amiante

- ❖ OR du **tuyauteur industriel qualifié** : 17,5 [5,13-59,7]
- ❖ OR du **mécanicien qualifié d'automobile** : 1,15 [0,53 - 2,47]

- Matrices Emploi Expositions et Matrices Emploi Expositions Potentielles
- Par la connaissance des entreprises et des postes de travail
- Par la vraisemblance des déclarations

**NOTION DE SEUIL ???**



## 1. INFORMATIONS FOURNIES PAR L'ENTREPRISE

---

- Document unique
- CR CSSCT
- FDS
- Fiches de poste
- Résultats de prélèvements
- Fiche d'exposition
- ...

## 2. INFORMATIONS PAR LE SALARIE

---

- Curriculum laboris
- Auto-questionnaire



## 3. INFORMATIONS PAR LES MEMBRES DU SST

- Compte rendu d'études de métrologie, de toxicologie, d'ergonomie...
- Etude de poste avec synthèse des expositions



Etude de poste
PREPAREUR Fruits et légumes

Entreprise :

Date de l'étude : 14/10/2016 Réalisée par : Dr V. Casqueveaux

**Objectif :** Préparer par **picking** sous **commande vocale**, les commandes de fruits et de légumes

**Postes en amont :** cariste fruits et légumes, manutentionnaire zone de masses

**Poste en aval :** contrôleur expédition

### DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

- Le secteur fruits et légumes occupe un entrepôt de 2616 m<sup>2</sup>, d'environ 10 m de hauteur. Il comporte deux zones
  - Une « zone de masse » correspondant aux allées 3 et 4, où les produits à gros débits sont stockés sur palettes
  - Une zone de rangement en racks de stockage des allées 5 à 10.
- **Contexte :** importante des préparateurs de commande FL avec les caristes FL, les manutentionnaires zone de masse et les autres préparateurs FL. Intervention de +/- 30 préparateurs FL en même temps (dont 20 CDI).
- Les allées sont en sens unique pour les préparateurs FL sur leur chariot à « longues fourches », alors que le cariste FL peut circuler dans les deux sens.

### Préparation par picking avec commande vocale

La préparation d'une commande FL peut durer de 10 minutes environ, quand il s'agit uniquement de produits de la zone de masse, à 15 – 20 minutes quand il faut prélever des produits dans toutes les allées.

- Production minimale : 130 en hiver 140 en été
- Maximale : 151 en hiver, 161 en été
- 400 à 500 références

- **Liste des tâches :** le préparateur FL doit préparer les palettes suivant les prescriptions de la commande vocale. Pour cela, il doit :
  - Préparer le support adapté
  - Identifier l'adresse des produits en zone de masse et en racks de stockage
  - Prendre les produits et construire les palettes
  - Filmer les palettes
  - Amener les palettes sur le quai

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Travail en équipe : jusqu'à 30 préparateurs FL en même temps
  - De 9h00 à 16h30 les lundi, mardi et mercredi et de 8h30 à 16h00 les jeudi, vendredi et samedi
  - Pause d'1/2 heure le midi pour déjeuner
  - Repos tournant le lundi, mardi, mercredi et samedi
  - Prime de productivité individuelle
- Les préparateurs FL ont 4 jours de formation et ne doivent pas respecter de grille de production au début de leur affectation à ce poste. Priorité donnée à la qualité plutôt qu'à la productivité.

### Tâche 1 : Préparer le support adapté

- La commande vocale donne le type et le nombre de supports à prendre (collis **chees** 80 x 120, **1/2 chees**)
- Si le support est une **chees**, le préparateur FL se rend au dépileur pour prendre 2 palettes.
- S'il s'agit de **1/2 chees**, il va les chercher et les met manuellement sur les fourches
- S'il s'agit de **collis**, le préparateur FL va les chercher aux emballages, les monte, puis les met sur les fourches
- Les **chees** vides pèsent environ 25 Kg. Il peut y avoir jusqu'à 4 demi-palettes, 2 **chees** 80 x 120 ou 3 **collis** en même temps, pour 1 à 4 clients différents lors d'une préparation

**Rq :** en plus de l'utilisation du système vocal, le préparateur FL a un bon sur le chariot pour noter le nombre de colis de chaque support pour pouvoir évaluer ce qu'il a fait et connaître sa production

### Tâche 2 : Identifier l'adresse des produits en zone de masse et en racks de stockage

La **zone de masse** correspond aux allées 3 et 4 où les produits à gros débits sont stockés sur palettes, en caisses IFCO ou en cartons. Il s'agit de produits pouvant peser jusqu'à 18 Kg (cartons de bananes) ou même 25 Kg (filets de pommes de terre)

- Le préparateur écoute et suit les consignes données par la commande vocale : circuit à suivre, références des produits à prendre : numéro d'allée, code de l'endroit et celui du produit. Le préparateur répond en donnant le code détrompeur. Confirmation ou réponse d'erreur. Le préparateur ne sait pas exactement quel produit il doit prendre. Il a son adresse mais pas sa description, d'où l'intérêt des codes détrompeurs qui sont théoriquement changés tous les 6 mois
- C'est le préparateur qui donne le rythme de la préparation.

Théoriquement, la hauteur de stockage est limitée à 1,8 m.

En pratique, cette hauteur est dépassée dans deux cas :

1. Dimensions du produit mal renseignées dans le logiciel
2. Palettes vides non enlevées et piles non descendues par les manutentionnaires de zone de masse : les préparateurs doivent alors marcher sur les palettes pour atteindre les cartons en hauteur sur les palettes situées derrière



3 ➤ Allée  
122 ➤ Emplacement  
14 ➤ Code détrompeur

Les **racks de stockages** occupent les allées 5 à 10. Théoriquement, plus on avance, plus les colis sont légers.





## Tâche 3 : Prendre les produits et faire les palettes

- La commande vocale précise le nombre de colis à prendre
- Les colis pèsent de à 4 à 25 kg
- Chaque colis est pris manuellement sur la palette de stockage en bas du rack
- Le préparateur FL organise la palette au fur et à mesure qu'il la complète
- Si un produit est « manquant » car absent dans le bas du rack, mais présent plus haut dans le rack, le préparateur FL dit « manquant » à la commande vocale qui informe le cariste. Celui-ci vient alors descendre la palette. Le préparateur devra retourner chercher les produits manquants à la fin de cette commande pour la compléter.



Prise de produits au niveau du sol en zone de masse



Prise de produits en hauteur en zone de masse



Montage des palettes

## Tâche 4 : Filmer les palettes

Présence de 4 filmeuses fixes et de filmeuses mobiles

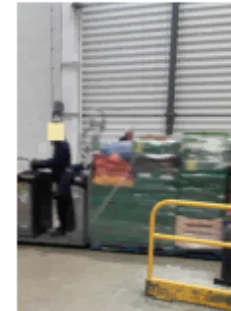
Pour utiliser les filmeuses fixes, le préparateur fruits et légumes :

- Se gare en déposant les palettes en 2 groupes de 2 palettes pour alimenter les deux filmeuses situées l'une derrière l'autre.
- Enroule le début du film sur la palette, met la filmeuse en route et surveille son bon enroulage. Il déchire manuellement le film à la fin de l'opération
- Imprime les étiquettes pour chaque support préparé sur le « longues fourches » et les colle sur les supports.
- Fait marche arrière avec son longues fourches pour récupérer les palettes



## Tâche 5 : Amener les palettes à quai

- Amener les palettes à quai à l'adresse indiquée sur le bon



## Autres tâches

- Trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi, un préparateur FL est dédié à la préparation des commandes de fleurs.
- Tous les jours, les préparateurs FL préparent également les commandes de viande « traditionnelle »

## MACHINES, OUTILS et EQUIPEMENTS :

- 1 chariot autoporté à longues fourches (type 1). Les chariots ne sont pas attirés aux préparateurs
- Commande vocale connectée au logiciel de gestion des stocks
- Racks de stockage régulièrement contrôlés
- Palettes / 3/4 / 1/2 palettes
- Filmeuses : 4 fixes et filmeuses mobiles partagées avec la dalle d'éclatement
- Dépileur

## EPI :

- Gants
- Blousons
- Chaussures de sécurité

## IDENTIFICATION DES RISQUES

Dangers	Situation de travail
	Requis physiques
Ambiance thermique froide	Température dirigée à 7°C. Température parfois inférieure à cause du froid venant de la dalle d'éclatement (mise en place de rideaux de protection aux portes pour isoler de la dalle)
Ambiance sonore	Ambiance sonore générale : L <sub>EX,0,1</sub> = 89 dB(A) fin 2015 (Bureau Veritas) Utilisation d'un casque auditif pour la commande vocale
Vibrations transmises au corps entier	Lors de la conduite de l'autoporté

# EXEMPLE D'ETUDE DE POSTE (tableau de synthèse des expositions)



Risques et contraintes liées à des situations de travail	
Postures contraignantes	Penchée en avant pour prendre les colis dans les racks et les poser sur la palette, sur les fourches de l'autoporté. Posture d'autant plus contraignante, penché en avant et à bout de bras quand le colis est au fond de la palette
	Posture bras au-dessus du niveau des épaules pour attraper les colis en hauteur
	Rotation répétée du tronc pour prendre les colis dans les racks et les poser sur les palettes
	Posture contrariée du rachis cervical pour attraper les cartons en bas tout en consultant les codes détrompeurs en haut (mouvement vers le bas et regard vers le haut)
	Posture penchée latéralement en conduisant le chariot pour en descendre plus rapidement
Gestes répétitifs des mains et des poignets	Pour faire le picking et constituer les palettes Mouvements répétés des pouces et des poignets pour actionner les commandes du chariot
Port de charges, manutentions	Pour faire le picking et constituer les palettes
Coactivité	+++
Conduite d'engins	Chariot autoporté
Commande vocale	Pour la préparation des palettes
Charge mentale / poste de sécurité	Conduite d'un chariot autoporté dans une zone où circulent de nombreux piétons (autres préparateurs en train de prendre un produit), les manutentionnaires de zone de masse et les chariots des caristes FL
Charge mentale / contraintes de temps	Délais à respecter Objectifs chiffrés influant sur la prime
Charge mentale / commande vocale	Attention auditive nécessaire pour comprendre les consignes Sensation de perte d'autonomie dans l'organisation du travail, volonté contrariée de connaître la suite
Charge mentale / organisation du travail	Travail posté Fluctuation de la charge de travail entre les jours de la semaine, les périodes de l'année prévisibles ... ou pas
Charge mentale / organisation du travail	Travail répétitif, monotone
Charge mentale / contraintes relationnelles	Avec les membres de l'équipe ...
Risques prépondérants d'accidents du travail	
Chute de hauteur	Lors des montées et descentes du chariot En marchant sur une palette en zone de masse pour atteindre les produits sur une palette derrière
Chute de plain-pied	En marchant sur une palette humide
	Par glissade sur une feuille de légume...
	En enjambant les fourches et les palettes vides du chariot pour passer de l'autre côté de l'allée Sur sol encombré par palette, papiers ...
Chute d'objets	Produits ou palettes rangés sur les racks

5

Risque de lumbago	Lors de la manipulation des produits
Risque d'accident de circulation	Entre chariot autoportés et préparateurs à pied
	Entre chariots autoportés des préparateurs et chariots secteur FL et/ou transpalettes de zone de masse
	Risque majoré par le nombre important d'intervenants sur la zone, qui se double, reculent ...

Surveillance individuelle renforcée par l'employeur : conduite de chariot

Maladies professionnelles susceptibles d'être déclarées :

- > MP 42 : atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- > MP 57 : affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- > MP 97 : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- > MP 98 : affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes



6

## 3. INFORMATIONS PAR LES MEMBRES DU SST

- Compte rendu d'études de métrologie, de toxicologie, d'ergonomie...
- Etude de poste avec synthèse des expositions
- Fiche d'entreprise => extraction des risques par poste



## Maçon entreprise Batitout

Extrait de la fiche d'entreprise du 30/11/2018

### Généralités

Nom commercial : Godefroy Pierre

N° adhérent : 02020769

Code NAF : 4120A

Adresse : WITTERNESSE 52 Impasse du Moulin 62120 QUERNES

### Activité

De l'entreprise : Rénovation et construction de maisons individuelles

Du salarié :

- Pas de construction de fondations
- Préparation du ciment, mortier, llants, ...
- Coulage de la chape (ferrailage)
- Montage des murs
- Etanchéité : Très occasionnellement. Pour les fondations, applications à la brosse de produits liquides (barbotine de ciment), pour les murs, utilisation de laine de verre, laine de roche, plus rarement de mousse polyuréthane
- Travaux de rénovation : sablage à sec, piquetage des joints à la meule, démolition de parois au marteau piqueur

Les montage, vérification et démontage des échafaudages sont effectués uniquement par l'employeur

### Organisation du travail :

- \* Travail à temps plein (35h / semaine)
- \* 8h00-12h00 / 13h00-17h00
- \* Variations horaires été / hiver : amplitude 6h00 – 19h00
- \* Travail le plus souvent en équipe ou plus rarement isolé
- \* Absence de vestiaire. Le salarié arrive directement en tenue sur le chantier
- \* Le repas est pris sur place (chantier) ou en brasserie
- \* Boissons disponibles, chaudes ou froides

### Matériel, produits, équipements

- \* Bois, briques, ~~parpaings~~ sable, sacs de ciment de 25 Kg, mortier, gravier, ferraille : tous les matériaux sont livrés directement sur le chantier, sinon le gérant va les chercher directement auprès du fournisseur Il n'y a pas de stockage
- \* Petits matériels (taloche, truelle, masse, pelle, niveau ...)
- \* Matériels électroportatifs (scies, marteau burineur, tronçonneuse, ponceuse ...)
- \* Gros matériels (scie sur table, bétonnière, malaxeur, marteau piqueur, brouette...)
- \* Echafaudage

### Organisation des chantiers

- \* Quelquefois coactivité avec le plombier et l'électricien
- \* Livraison du béton par camion toupie si > 2 m<sup>3</sup>
- \* Approvisionnement du chantier avec la brouette et le transpalette manuel, grue sur camion
- \* Tronçonnage des matériaux au sol ou en hauteur, à sec

### EPI fournis

- \* Casque de chantier, chaussures de sécurité
- \* Pantalon de travail fourni par le salarié
- \* Harnais, baudrier, gants de manutention
- \* EPI spécifiques pour le coulage du béton : Lunettes, gants, bottes étanches, combinaison au-dessus
- \* EPI spécifiques pour tronçonner les matériaux : casque anti-bruit, gants, lunettes de protection, masque FFP3

### Facteurs de risque

- \* Conditions climatiques sur chantier (chaud / froid), intempéries
- \* Bruit des machines, outils électroportatifs, engins de chantier : ponctuellement
- \* Quelquefois zones de travail mal éclairées (sous-sol) (utilisation de projecteurs)
- \* LAC solaires lors du travail en extérieur
- \* Poussières de briques, ciments, sable, béton, torchis, silice lors de la découpe de matériaux de construction, du sablage pour rénovation
- \* Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sur chantiers de rénovation : en cas de chantier avec présence d'amiante, intervention d'une société spécialisée
- \* Vibrations transmises au corps entier lors de l'utilisation d'un vibreur à main, d'un marteau piqueur
- \* Vibrations transmises aux membres supérieurs lors de l'utilisation d'outils électroportatifs : tronçonneuse, meuleuse, marteau piqueur ...
- \* Postures contraignantes de travail : flexion antérieure du tronc avec angle >45°, à genoux, accroupi, bras levés au-dessus des épaules, bras tendus, torsion latérale du corps, hyper extension du cou : lors de construction, ravalement, démolition, utilisation des outils portatifs, coulage des chapes, dalles, construction du bas du mur...
- \* Gestes répétitifs des membres supérieurs poignets, coudes, épaules, mains et doigts lors de toutes les activités
- \* Manutentions manuelles et mécanisées
- \* Utilisation de produits chimiques : ciments, mortiers, bétons, mastic, résine, silicone, abrasif de sablage, essence pour le plein des machines



# EXEMPLE DE SAISIE



Nom, Prénom :

Matricule :

Né le :



## Expositions

Début	Fin	Exposition et niveaux
28/07/2008	/ /	ACIDES CHLORHYDRIQUE,SULFURIQUE,NITRIQUE
28/07/2008	/ /	FLUOR, ACIDE FLUORHYDRIQUE ET SELS
13/02/2017	/ /	Fumées de soudage
13/02/2017	/ /	SOLVANTS ORGANIQUES LIQUIDES
28/07/2008	/ /	SOUDE CAUSTIQUE
01/01/1987	01/01/2000	AMIANTE (SIR)
13/02/2017	/ /	CHROME
28/07/2008	/ /	PLOMB ET COMPOSES
13/02/2017	/ /	Chariot caces 3 (SIR)
01/03/2019	/ /	PONT BOITE A BOUTONS
01/03/2019	/ /	PONT COMMANDE RADIO
01/01/2004	/ /	UTILISATEUR NACELLE
13/02/2017	/ /	Ambiance thermique chaude
01/01/2004	/ /	Bruit > 80 Db

## Remarques

Soudage à l'électrode enrobée, MIG, TIG au chalumeau

Pour le nettoyage de pièces et de peintures

Intérimaire pour le Normandie No. Travail sur chantier naval comme chaudronnier: utilisation de bâches d'amiante, découpe, soudage Date de fin ??

: dans les matières et lors des opérations de soudage

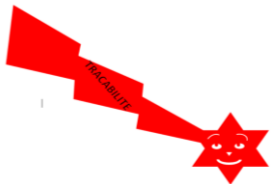
Pour bouger les pièces

: près des fours

: interventions dans les

## Expositions

13/02/2017	//	Intempéries	ateliers de production, utilisation de machines et équipements bruyants : lors des réparations en extérieur
28/07/2008	//	Machines dangereuses	
28/07/2008	//	Manutention manuelle	Manutentions de tôles, de pièces mécaniques, de bouteilles de gaz
13/02/2017	//	Posture de travail contraignante	Toutes, lors des interventions, pour souder les pièces ...
13/02/2017	//	Rayonnements infrarouges	Lors soudage et lors interventions près des fours
13/02/2017	//	Rayonnements ultra violets	Lors du soudage
01/01/2004	//	Travaux en hauteur	
13/02/2017	//	Vibrations transmises aux membres supérieurs	Lors utilisation meuleuse, tronçonneuse, clef à choc ...
13/02/2017	//	Poussières métalliques	: mercure, antimoine, arsenic, cadmium, cobalt, cuivre, chrome, nickel, thallium, zinc, vanadium... dans les matières traitées. Majoration exposition au bouletage et lors utilisation soufflette
01/01/2004	//	Poussières, chaleur, émanations toxiques	
13/02/2017	//	Coactivité	Lors des interventions en production



## UN LOGICIEL IDEAL ...



- Thésaurus harmonisé... **mais pratiques professionnelles à harmoniser**
- Saisie simplifiée pour un type de poste dans une entreprise ... le font tous
- Saisie individuelle possible des expositions spécifiques pour un salarié donné
- Possibilité de saisir des commentaires ... **et de ne pas les perdre**
- Pas de perte des données, y compris en texte libre, **à chaque changement** de logiciel dans un service
- Assez puissant pour garder toutes les pièces jointes, **y compris les études de poste**
- Permettant de retrouver facilement les documents liés: examens réalisés, courriers aux salariés... qui auront été scannés
- Interopérabilité **effective** des différents logiciels métiers

# TRACABILITE : doit durer au moins 50 ans

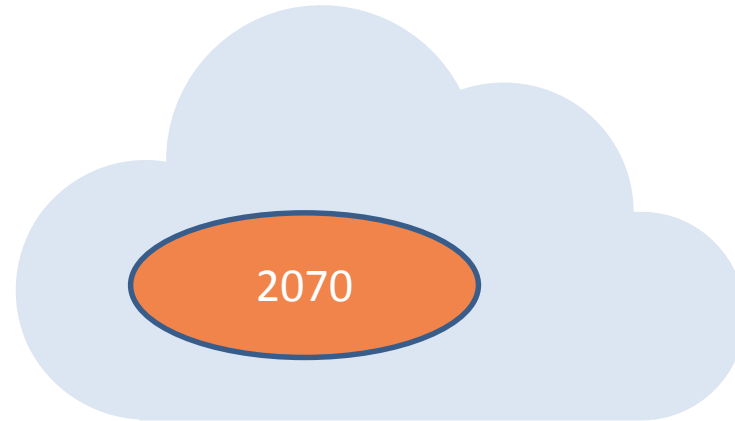
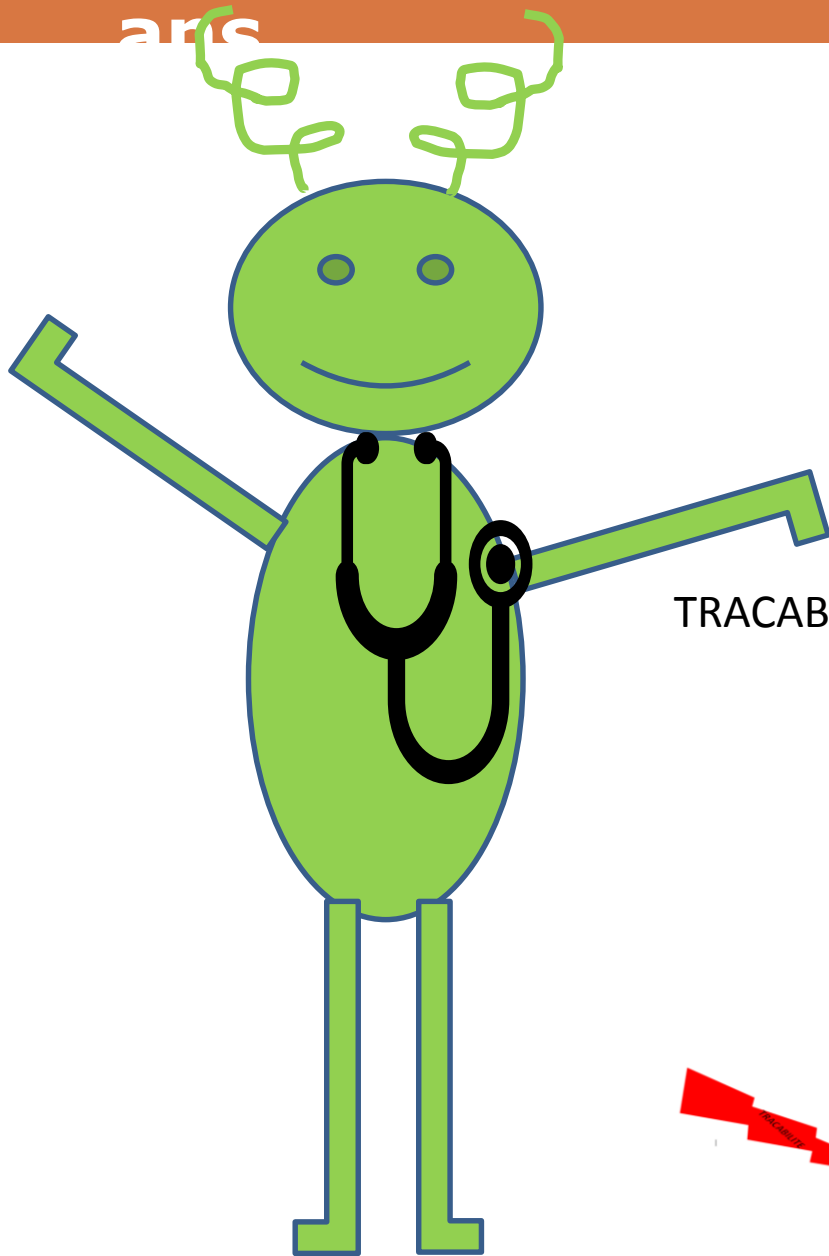


Toutes les données informatiques du 1<sup>er</sup> alunissage ont été perdues par la NASA...

1969



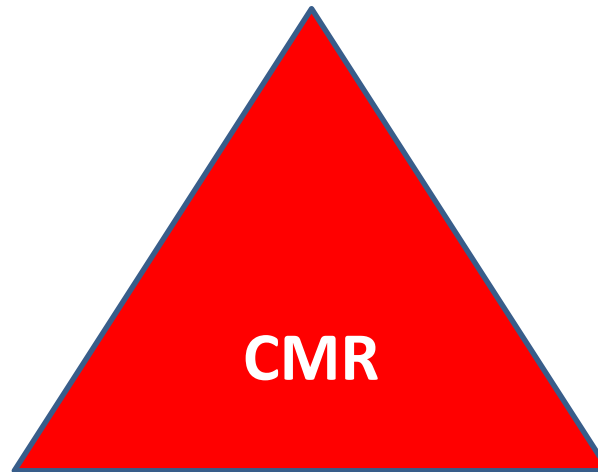




TRACABILITE INFORMATIQUE



Une proposition simple : **conserver une version papier** de tous les dossiers avec mention



## Un groupe de travail (2019) pour aider nos collègues et harmoniser nos pratiques



- Méthodologie : priorisation du traitement des expositions à partir de la liste CIRC
- Outils déjà réalisés:
  - ❖ Plaquette d'information générale
  - ❖ Questionnaire ciblé cancérogènes pour la visite de fin de carrière
  - ❖ Pour quelques expositions :
    - ✓ Questionnaire ciblé sur cette exposition pour aider le professionnel de santé à repérer si le salarié est concerné par ce suivi post pro ou pas
    - ✓ Support d'information spécifique qui sera donné avec le support d'information générale
    - ✓ Courrier pour le salarié et courrier pour le médecin traitant
- **Encore beaucoup d'expositions à traiter ...**

## Suivi post professionnel : Les démarches

Le suivi post professionnel n'est pas systématique. L'assuré doit demander à en bénéficier auprès de la CPAM dont il dépend.

Pour cela, il doit fournir certains documents :

- Une demande de prise en charge de surveillance post professionnelle. Elle précise la demande et sa situation actuelle (retraité, demandeur d'emploi ...), en précisant depuis quand.

Elle peut être rédigée sur papier libre ou être établie sous forme d'un certificat médical.

- Une attestation d'exposition au risque.

Elle est nécessaire pour les suivis post professionnels après exposition

- ⇒ À l'amiante
- ⇒ Aux rayonnements ionisants (catégorie A)
- ⇒ Aux CHR en cas d'exposition avant le 01/02/2012

Cette attestation est établie et signée par l'employeur puis complétée et signée par le médecin du travail de l'entreprise.

Elle précise les agents et procédés cancérogènes (une attestation par produit), les dates et périodes d'exposition et décrit le ou les postes de travail concernés.

Si l'assuré ne dispose pas de cette attestation, il doit se rapprocher du service de santé au travail qui le suivait quand il était salarié de l'entreprise dans laquelle il a été exposé.

Si l'assuré ne parvient pas à obtenir cette attestation d'exposition, sa CPAM instruit une enquête afin d'établir la réalité des faits et la nature du cancérogène auquel il a été exposé.

Remarque : depuis le décret n°2012-134 30 janvier 2012—art 1, les expositions encourues après le 01/02/2012 ne donnent plus lieu à la rédaction d'attestations d'expositions sauf pour les expositions à l'amiante et aux rayonnements ionisants.

## Suivi post professionnel : Le suivi

Après instruction de sa demande par la CPAM, celle-ci remet à l'assuré concerné des formulaires cerfa n° 10130\*02 qu'il communiquera au médecin de son choix, libéral ou hospitalier lorsqu'il le consultera.

Les consultations et les examens sont alors pris en charge à 100% du tarif conventionnel (secteur 1) sans avance de frais.

Les modalités pratiques du suivi post professionnel sont fonction de l'exposition antérieure et des recommandations HAS (Haute Autorité de Santé)

- Les examens à effectuer dans le cadre du suivi post professionnel sont précisés par l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 28 février 1995 pour un certain nombre d'expositions : amiante, amines aromatiques, arsenic et dérivés, bischlorométhyléther, benzène, chlorure de vinyle monomère, chrome, poussières de bois, rayonnements ionisants, huiles minérales dérivées du pétrole, oxydes de fer, nickel, nitroso-guanidines

⇒ Cf. les fiches spécifiques par produit

- Dans le cadre de ces expositions, le médecin choisi pourra décider de faire réaliser des examens supplémentaires qui seront pris en charge à 100% après accord préalable du médecin conseil.
- Pour les autres agents cancérogènes, pour lesquels il n'y a pas de protocole suivi détaillé réglementairement, c'est le médecin conseil qui juge de la surveillance appropriée à mettre en place. Pour cela, il consulte le médecin conseil référent chargé des maladies professionnelles au niveau régional en concertation avec l'ingénieur conseil au niveau régional.
- En cas de difficulté, le comité national de SPP (surveillance post professionnelle) présidé par un médecin spécialiste de pathologie professionnelle est saisi par l'échelon régional du service médical assurance maladie.

## Suivi post professionnel

**N'oubliez pas que le tabac multiplie les risques de survenue d'un cancer**



## Suivi post professionnel : Pourquoi ?

Au cours de votre activité salariée, vous avez été exposé (e) à un ou des agents ou procédés susceptibles d'entraîner l'apparition d'un cancer.

Ou vous avez été exposé à un agent susceptible d'entraîner certaines pathologies pulmonaires.

Le délai entre l'exposition et l'apparition d'un cancer peut être très long et les tableaux de maladies professionnelles prévoient d'ailleurs une durée importante pour le délai de prise en charge de certains cancers professionnels. Ce délai correspond au délai écoulé entre la fin de l'exposition et la découverte de la pathologie.

Les salariés ayant été exposés doivent donc bénéficier d'un suivi ciblé, même s'ils n'ont plus été exposés par la suite et même s'ils ont cessé leur activité.

## Suivi post professionnel : Pour qui ?

Toute personne **inactive, demandeur d'emploi ou retraitée**

Ayant été exposée à un **agent ou à un procédé CMR** figurant dans un tableau de maladie professionnelle (*article D.461-25 du code de la sécurité sociale*) ou défini comme CMR par l'**article R 4412-60** du code du travail

peut bénéficier d'une surveillance médicale post professionnelle périodique.

Les modalités de suivi dépendent de l'exposition

Remarque : c'est le médecin du travail qui organise le suivi médical des salariés encore en activité qui ont été exposés par le passé à des agents ou à des procédés considérés cancérigènes.

CMR = *cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction*

Toute personne ayant été exposée à un risque susceptible d'entraîner une affection mentionnée aux tableaux de maladies professionnelles

- n° 25 (silice cristalline, graphite, houille)
- n° 44 (particules et oxydes de fer)
- n° 91 (BPCO du mineur de charbon)
- n° 94 (BPCO du mineur de fer)

peut bénéficier d'une surveillance médicale post professionnelle tous les 5 ans

- Sur sa demande ou sur proposition de la CPAM
- Le médecin conseil fixe les modalités de surveillance. L'intervalle de 5 ans peut alors être diminué.

*Article D461-23 du code de la sécurité sociale*

## Suivi post professionnel : Pour quelles expositions

Les principales expositions donnant droit à un suivi post professionnel sont :

- ♦ L'amiante
- ♦ Les amines aromatiques
- ♦ L'arsenic
- ♦ Le bis-chlorométhyl-éther
- ♦ Le benzène
- ♦ Le chlorure de vinyle monomère
- ♦ Le chrome
- ♦ Les poussières de bois
- ♦ Les rayonnements ionisants (catégorie A)
- ♦ Les huiles minérales et dérivés du pétrole
- ♦ Les oxydes de fer (travail dans les mines de fer)
- ♦ Le Nickel
- ♦ Les nitrosoguanidines

D'autres expositions peuvent entraîner un risque de cancer signalé dans un tableau comme par exemple

- ♦ Formaldéhyde
- ♦ Hépatites
- ♦ Inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage

Et tous les autres agents ou procédés reconnus comme **cancérogènes par l'article R 4412-60 du code du travail**

**QUESTIONNAIRE SALARIE DE REPERAGE ET DE RECUEIL DES EXPOSITIONS  
PROFESSIONNELLES ANTERIEURES  
POTENTIELLES A L'AMIANTE**

A partir d'informations relevant du déclaratif salarié, ce questionnaire permet d'une part de détecter et de cerner l'exposition antérieure potentielle à l'amiante, afin d'adapter le suivi de santé, et d'autre part d'assurer la traçabilité des expositions

Date : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Entreprise : ..... N° adhérent : .....

Poste de travail : .....

**1. Selon vous, au cours de votre vie professionnelle :**

- Avez-vous déjà manipulé des matériaux contenant de l'amiante ? (tissus, tresses, cordons, toiles, gaines, joints etc.)
  - OUI                                       NON                                       Ne sait pas
  - Si oui, merci de préciser :
- Avez-vous utilisé des protections en amiante contre la chaleur ? (gants tabliers, plaques, coussins etc.)
  - OUI                                       NON                                       Ne sait pas
  - Si oui, merci de préciser :
- Avez-vous projeté ou retiré du flocage avec des matériaux à base d'amiante ?
  - OUI                                       NON                                       Ne sait pas
  - Si oui, merci de préciser :

**2. Avez-vous travaillé, à un moment ou à un autre de votre vie professionnelle, dans l'un ou l'autre de ces secteurs d'activité, ou dans l'une de ces professions ?**

	Oui	Non	Ne sait pas
<b>BATIMENT Gros œuvre</b>			
<b>Couvreur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose / dépose / découpe d'amiante ciment en plaques, ardoises, gaines, canalisations</li> <li>• Isolation / insonorisation avec matériaux contenant de l'amiante (rouleaux, plaques etc.)</li> </ul>			
<b>Etanchéiste</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de produits d'étanchéité, protections (plaques, tissus...) ou protections individuelles (gants, tabliers...) en amiante</li> </ul>			

## Suivi post professionnel

### Après une exposition professionnelle à l'amiante

**Vous partez bientôt en retraite et vous avez été exposé à l'amiante** au cours de votre activité professionnelle salariée.

Au titre de cette exposition, vous pouvez solliciter auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le bénéfice d'une **surveillance post professionnelle**.

Pour cela, vous devez

- ♦ Faire une **demande de prise en charge à la CPAM**, précisant votre situation (date de départ en retraite) et les agents auxquels vous avez été exposé.
- ♦ Fournir l'**attestation d'exposition** au risque établie et signée par l'employeur et complétée et signée par le médecin du travail

Après instruction de votre demande, la CPAM vous enverra les formulaires *cerfa* permettant une prise en charge à 100% des consultations et des examens effectués dans le cadre du suivi.

N'oubliez pas que le **tabac multiplie les risques de survenue d'un cancer**

SPP F1- Janvier 2020

## Suivi post professionnel

### Après une exposition professionnelle à l'amiante

*L'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 28 février 1995 pris en application de l'article D.461-25 du code de la sécurité sociale fixe ainsi les modalités du suivi post professionnel dans le cadre d'une exposition professionnelle à l'amiante*

Surveillance médicale :

- ♦ Consultation médicale et examen tomodensitométrique (TDM) thoracique \* 20 ans après le début de l'exposition puis tous les 5 ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes.
- ♦ Consultation médicale et examen tomodensitométrique (TDM) thoracique \* 30 ans après le début de l'exposition puis tous les 10 ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions intermédiaires.

\* Scanner thoracique effectué selon les recommandations validées par la Haute Autorité de Santé (« low dose »)

#### Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante

Date de création : Décret du 31 août 1950 / Dernière mise à jour : Décret du 16 avril 2000

Maladie	Prévalence	Incidence	Exposition	Examen	Fréquence
Asbestose	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%

#### Régime général tableau 30 BIS

Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante

Maladie	Prévalence	Incidence	Exposition	Examen	Fréquence
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%
Cancer broncho-pulmonaire	100%	100%	Exposition forte	Scanners thoraciques	100%



Action  
Santé  
Travail

# MERCI de votre attention

---



174 route de Béthune  
62160 AIX-NOULETTE



03.21.18.42.00



03.21.18.42.12



[www.actionsantetravail.fr](http://www.actionsantetravail.fr)

